

A. CHAVASSE : *Le sacramentaire gélasien (Vaticanus Reginensis 316), sacramentaire presbytéral en usage dans les titres romains au 7^e siècle*. « Bibliothèque de Théologie »; série IV, Histoire de la Théologie, vol. 1, Paris-Tournai, 1958, 817 pp.

Lorsqu'en 1889, L. Duchesne publia ses *Origines du culte chrétien*, il démontra qu'on ne pouvait attribuer la paternité du *Vaticanus Reginensis 316* au pape Gélase. A son avis, il s'agissait d'un livre romain, compilé entre 628 et 721, et fortement retouché en Gaule. Depuis Duchesne, plusieurs critiques se penchèrent sur les problèmes posés par ce vieux livre liturgique, si déconcertant par sa complexité. A son tour, M. Chavasse a repris l'étude critique du *Reginensis*, mais en faisant appel à une méthode nouvelle, qui fait concourir deux sortes principales de recherches : la critique textuelle et littéraire et la critique historique. Il est ainsi parvenu à des conclusions qui font faire un pas décisif à la critique, et désormais on ne pourra plus aborder l'étude du gélasien, sans se situer par rapport à cet important ouvrage.

L'objet de notre propos est de présenter les divers résultats du travail de M. Chavasse à ceux qui n'auraient pas le temps d'étudier son imposant ouvrage. Nous suivrons l'auteur dans ses analyses, et nous montrerons comment il a successivement établi que le *Reginensis* est un sacramentaire presbytéral romain, et que ce livre a été compilé au 7^e siècle.

*
**

Le *Reginensis* est un sacramentaire presbytéral romain. M. Chavasse montre d'abord que le gélasien est un livre romain. Certes, il a reçu des additions majeures en Gaule, mais celles-ci, au nombre de cinq, sont relativement peu nombreuses. Deux d'entre elles ont permis d'adapter le sacramentaire romain aux usages gaulois : tels sont le formulaire de la bénédiction de l'eau lustrale (III, LXXVI), qui renferme des éléments romains et non romains (pp. 50 à 56), et le formulaire des funérailles (III, xci), qui est un rituel gallican, complété par l'oraison romaine de la *commendatio animae* (pp. 57 à 71).

Les trois autres additions ont eu pour but d'adapter le vieux sacramentaire venu de Rome aux usages pontificaux. Tels sont les trois rituels romano-gallicans des ordinations (I, xx-xxiv, xcv-xcvi, xcix), de la consécration des Vierges (I, xcv) et de la dédicace des églises (I, LXXXVIII). Ces rituels se retrouvent avec quelques variantes dans le *Missale francorum* (pp. 5 à 35). Celui de la consécration des églises est en outre étroitement apparenté à l'ordo 2020 du sacramentaire d'Angoulême. M. Chavasse voit dans ce dernier le plus vieil ordo franc de la consécration des églises, celui pour qui ont été composées les oraisons du *Missale francorum* (pp. 36 à 49).

En Gaule, on a adapté le vieux sacramentaire romain à la liturgie pontificale. A Rome, il n'était donc pas au service des évêques. M. Chavasse établit, en effet, que le sacramentaire fut composé pour l'usage des prêtres affectés aux titres presbytéraux. Dans ce but, il étudie successivement les formulaires de la semaine sainte et les formulaires pénitentiels et baptismaux.

Dom Capelle (*Le vendredi saint*, in *La Maison-Dieu*, n° 37 (1954), pp. 93 à 117) avait déjà indiqué que la cérémonie du vendredi saint décrite par le *Reginensis* appartenait à la liturgie des titres, et non à la liturgie papale, à laquelle se rattache l'ordo XXIII. M. Chavasse montre que, dans le gélasien, des formulaires anciens du *triduum pascale* ont été complétés par des ordines qui ont conformé la célébration aux usages particuliers des titres presbytéraux. C'est vrai, non seulement du vendredi saint (I, xli) (pp. 87 à 96), mais aussi de la Vigile pascale (I, xlii-xlv). L'ordo gélasien de cette cérémonie se distingue des ordines XXIII, XXIV et XXX B, qui décrivent la liturgie papale, car il n'ordonne pas de la même manière le chant des litanies, et il est le seul à connaître la bénédiction du cierge pascal (pp. 97 à 107). En outre, en ce qui concerne les leçons de la Vigile, le gélasien se rattache à un usage plus récent que celui de la liturgie papale, qui avait conservé une structure archaïque avec ses quatre lectures et ses deux épîtres. Le gélasien est le témoin d'une vigile qui comportait cinq lectures et une épître. Il est vrai que, sous sa forme dernière, le *Reginensis* mentionne dix lectures et autant d'oraisons. Mais M. Chavasse montre que cinq seulement de ces lectures et oraisons sont primitives. Les autres ont été ajoutées plus tard, à l'époque où l'on abandonna le bilinguisme dans la liturgie romaine. Par cette addition, on a voulu respecter le nombre exact de lectures auquel le doublage en grec avait donné lieu (pp. 107 à 126).

Les formulaires gélasiens des trois messes du jeudi saint (I, xxxviii-xl) sont d'origine romaine. Sur ce point, l'auteur revient sur ses positions antérieures (*La préparation de la Pâque, à Rome, avant le 5^e siècle*, dans *Mémorial Jean Chaîne*, Lyon, 1950, p. 78, n. 52), en montrant que les retouches gallicanes se limitent aux formules de consécration des huiles. En Gaule, on a remanié les pièces de la bénédiction de l'huile des catéchumènes, et on a ajouté un formulaire pour la consécration du chrême. Avec ses trois messes romaines, le gélasien reflète, là encore, un usage liturgique différent de celui du Latran qui, selon l'*Hadrianum*, comportait une messe chrismale unique (pp. 126 à 139).

Le *Reginensis* apparaît donc comme un sacramentaire presbytéral. Mais, ne pourrait-on pas objecter à cette conclusion la présence de formulaires pénitentiels dans ce vieux livre liturgique? M. Chavasse pense que non, car, à Rome, on confiait à de simples prêtres la réconciliation des pénitents. Il invoque le témoignage d'Innocent I^{er} dans sa lettre à Decentius de Gubbio (*P. L.*, 54, 517 B), celui de saint Léon dans sa lettre 137 (*P. L.*, 54, 1206 A) et celui de saint Grégoire dans ses Homélies sur Ezéchiel (lib. II, Hom. x; *P. L.*, 76, 1065-1066). De fait, la critique littéraire permet d'établir que les formulaires pénitentiels du *Reginensis* (I, xv-xvi, xxxviii BC; III,

xcviii) sont d'origine romaine, et qu'ils ont été retouchés pour être adaptés à l'usage des prêtres (pp. 139 à 155).

Le cas des formulaires baptismaux est plus complexe. L'auteur distingue d'abord les formulaires qui sont en place dans le gélasien, et qui sont les plus anciens. Ce sont les formulaires des trois messes de scrutin (I, xxvi A, xxvii A, xxviii A), le rituel de la séance prébaptismale du samedi saint au matin (I, xlii A), et le rituel du baptême lui-même (I, xliiv). Les autres formulaires sont des additions, mais ils se répartissent eux-mêmes en deux groupes d'âge différent. Un certain nombre d'entre eux se rattachent aux formulaires précédents, en ce sens que leurs rubriques sont rédigées à la seconde personne. Tels sont les formulaires de l'ancien rite d'admission au catéchuménat et des séances d'exorcisme (I, xxx-xxxiii), la *praefatio symboli* (I, xxxv) et la tradition du *Pater* (I, xxxvi). Les autres formulaires renferment des rubriques rédigées à la troisième personne, et ils ne peuvent être antérieurs à la période byzantine de l'histoire romaine (à partir de 550). Ainsi, la rubrique sur l'inscription du nom (I, xxix), la tradition des Évangiles (I, xxxiv) et le texte du symbole de Nicée-Constantinople (I, xxxv).

Tous ces textes baptismaux ont été rédigés pour l'usage des prêtres. M. Chavasse signale, en effet, que, dans les rubriques, le ministre du sacrement est appelé *presbyter* ou *sacerdos* (pp. 155 à 171).

Si le *Reginensis* fut utilisé dans les titres presbytéraux par les prêtres chargés de leur service, il a pu coexister à Rome avec l'*Hadrianum*, sacramentaire papal. Or, l'auteur montre qu'il en a été effectivement ainsi, lorsqu'il cherche à préciser la date de compilation du gélasien ancien, en faisant successivement appel à la critique interne et à la critique externe.

D'abord, la critique interne. M. Chavasse étudie à part chacun des trois livres du sacramentaire. Dans le premier livre, l'auteur distingue deux couches de formulaires : la couche « gélasienne », la plus archaïque, à laquelle appartiennent les formulaires comportant une ou deux collectes et une oraison *super sindonem* avant la secrète, ainsi qu'une oraison *ad populum* après la postcommunion; la couche « grégorienne », la plus jeune, dont les formulaires ne comptent que trois oraisons : collecte, secrète et postcommunion (pp. 186 à 195).

Les formulaires du livre I ne sont donc pas tous du même âge. L'auteur les étudie un à un. Et d'abord, le groupe des formulaires de Noël à l'Épiphanie. Les plus anciens sont ceux de saint Étienne (I, vi), de saint Jean (I, vii), des saints Innocents (I, viii) et de l'Épiphanie (I, xii). Ils ont deux collectes (ce qui implique deux lectures) et une oraison *super sindonem*. Les deux derniers formulaires de Noël (I, iii et iv) et le formulaire de l'octave de cette fête (I, ix) appartiennent à une couche moins archaïque, car, à la différence des précédents, ils n'ont qu'une collecte avant l'oraison *super sindonem*. Les deux premières messes de Noël (I, i et ii), qui ne sont pas affectées d'oraison *ad populum*, sont postérieures aux précédentes. Mais les formulaires les plus récents sont ceux qui portent les titres : *Prohibendum ab idolis* (I, x)

et *In vigiliis de Theophania* (I, XI). Ils appartiennent à la couche grégorienne. La compilation de toutes ces messes est du 7^e siècle, car le sacramentaire fait commencer l'année liturgique avec la Vigile de Noël. Sur ce point, il se révèle plus jeune que l'épistolier romain du 7^e siècle (Comes de Wurtzbourg) et l'évangélaire romain correspondant (type π), qui ouvrent l'année liturgique avec la fête de Noël (pp. 207 à 218).

Les formulaires du temps de préparation à Pâques (Septuagésime au mercredi saint). M. Chavasse montre que, mise à part la Septuagésime, tous ces formulaires appartiennent à une même couche liturgique (une collecte avant l'oraison *super sindonem*). La présence de la Sexagésime, qui fut instituée par saint Grégoire, permet de dater ce groupe homogène de formulaires du début du 7^e siècle. Mais, il a été complété par la suite. Outre le dimanche de la Septuagésime, qui est dépourvu d'oraison *ad populum*, l'auteur cite le titre additionnel du dimanche *De passione : Dominica in palmis*, qui est de la deuxième moitié du 7^e siècle (pp. 218 à 235).

L'octave de Pâques. Dans sa rédaction dernière, le gélasien inclut le premier dimanche après Pâques (I, LII) dans l'octave de la fête. Mais ce n'est pas là l'organisation primitive, car le formulaire du mardi après Pâques (I, XLVIII) présente les caractères d'une addition. Il n'y eut d'abord que six formulaires pour l'octave de Pâques, et ils étaient utilisés du lundi au samedi. L'entrée du dimanche dans l'octave est postérieure au pontificat de saint Grégoire, et elle pourrait être rattachée à celui d'Honorius (625-638) (pp. 235 à 241).

Les formulaires des six dimanches après Pâques (I, LVII-LXII) forment un groupe homogène. Leur composition peut remonter au 6^e siècle, car l'ordonnance de ce groupe ne cadre pas avec l'organisation dernière du gélasien. Ces six formulaires furent prévus pour équiper tous les dimanches entre Pâques et la Pentecôte, à une époque où l'on ne connaissait pas encore le dimanche octave de Pâques, ni celui de l'octave de l'Ascension (I, LXV) (pp. 241 à 244).

Comme le groupe précédent, l'organisation gélasienne de la semaine de la Pentecôte présente un caractère archaïque. De tous les livres liturgiques romains, le *Reginensis* est le seul à ne pas connaître la semaine octave de la Pentecôte. Le formulaire de cette fête (LXXX) est suivi des formulaires du jeûne du quatrième mois (LXXXII-LXXXIII) (pp. 247 à 252). Toutefois, le texte primitif a reçu des additions, qui prouvent que la dernière toilette du gélasien a été effectuée dans la deuxième moitié du 7^e siècle. Tel est le cas des six oraisons qui se trouvent sous le titre : *Item orationes infra Octava Pentecosten*, et qui étaient destinées aux six jours de l'octave (p. 252). De même, le formulaire pour le dimanche octave (I, LXXXIV) a été ajouté tardivement. Il présente de nombreux rapports littéraires et historiques avec la notice d'Agathon I^{er} du *Liber Pontificalis*, qui a été rédigée en 681 (pp. 253 à 262).

Une conclusion s'impose à l'auteur au terme de ses minutieuses analyses des formulaires du livre I : ce livre a reçu ses dernières retouches dans le 7^e siècle déjà avancé, bien que la plupart des

formulaire soient antérieurs à cette date. L'étude critique du livre II aboutit-elle aux mêmes conclusions ?

Dans le sanctoral gélasien, qui occupe, on le sait, la plus grande partie du livre II, M. Chavasse reconnaît l'existence de deux couches. Une couche archaïque, de type « gélasien » (couche A), et une couche plus jeune, de type « grégorien » (couche B) (pp. 290 à 308). Les formulaires de la couche A concernent les titres des régions romaines IV, VI, V, VII et II. Ils appartiennent à un titre qui avait subi l'influence des églises de ces régions. Les titres qui concernent les fêtes de la couche B rayonnent autour de Saint-Pierre-aux-liens. Certains d'entre eux (II, xxvi et xxxix) sont en relation exclusive avec cette église (pp. 317 à 339).

A quelle époque fut opérée la fusion des deux couches ? Le *terminus ad quem* est fixé par la date de compilation du *Paduense* (entre 650 et 682-683), puisque, pour composer son sanctoral, le rédacteur de ce sacramentaire a puisé dans l'amalgame des couches A et B, tel qu'on le trouve dans le *Reginensis* (pp. 344 à 348).

Le *terminus a quo* est évidemment fixé par la date respective des couches A et B. Mais, dans l'un et l'autre cas, celle-ci est difficile à déterminer, car chacune de ces couches renferme des pièces d'âges différents, et les formulaires de structure liturgique archaïque ne sont pas nécessairement les plus anciens chronologiquement. Il faut donc apprécier chaque cas un à un (pp. 348 et 349). C'est ce que fait l'auteur à propos de quelques fêtes particulières.

La fête des saints Pierre et Paul. Trois des formulaires : xxxi : *Natali apostolorum Petri et Pauli*, xxxii : *Item in natali sancti Pauli proprie*, xxxiii : *orationes ad vesperum*, appartiennent à la couche A. Les trois autres formulaires relèvent de la couche B : xxix : *In vigilia Apostolorum Petri et Pauli*, xxx : *Item in natali sancti Petri proprie*, xxxvi : *In octav. Apostolorum*. Les formulaires de la couche A sont contemporains de l'évangélaire romain du 7^e siècle (type π), car, comme lui, ils font célébrer distinctement la fête de saint Paul. Les formulaires de la couche B leur sont postérieurs, car ils appartiennent à une époque où l'on célébrait à part la fête de chacun des deux Apôtres (pp. 311 à 316).

Les fêtes de l'Invention de la croix (II, xvii) et de l'Exaltation (II, lvi). Le premier formulaire appartient à la couche A. Ses références à la légende de l'Invention témoignent de son origine romaine. Le second formulaire appartient à la couche B, et ne peut être antérieur à la période de 650-680. Ce formulaire de messe témoigne d'un stade assez évolué de la célébration de la fête, qui, sous sa forme primitive, ne comportait qu'une simple ostension de la croix (cf. *Paduense*, clxi) (pp. 350 à 364).

Les messes gélasiennes de sainte Euphémie et de saint Michel (II, xv et lix), de caractère archaïque (deux collectes avant l'oraison *super sindonem*), sont certainement anciennes, et doivent avoir été empruntées par le compilateur de la couche A à la liturgie de l'église de Sainte-Euphémie-et-de-l'Archange, située *in vico patricio*. Cette église est certainement antérieure au 7^e siècle (pp. 364-369).

Le formulaire de la Passion de saint Jean-Baptiste (29 août) a lui aussi un caractère archaïque (II, LI). Bien qu'il ne se trouve pas dans l'*Hadrianum*, qui ignore cette fête comme celle de la Décolation, ce formulaire est d'origine romaine. Il est antérieur au *Paduense*, qui l'a recopié partiellement (pp. 369 à 375).

Le problème des fêtes mariales est plus complexe. La couche liturgique A renferme trois fêtes mariales : le 1^{er} janvier (I, IX), le 25 mars (II, XIV) et le 15 août (II, XLVII). Elle témoigne déjà d'une liturgie relativement évoluée, car, primitivement, il n'y eut qu'une seule messe pour célébrer Marie. Cette messe, qui a été conservée dans le *Bobbiense* (pp. 651 à 656), a été utilisée par le compilateur de la couche A pour ses formulaires du 25 mars et du 15 août. Les trois messes mariales de la couche A correspondent équivalement à l'organisation qu'on trouve dans l'épistolier romain d'Alcuin (7^e siècle).

Quant aux deux formulaires de la couche B, ceux du 2 février (II, VIII) et du 8 septembre (II, LIV), ils ne peuvent être antérieurs au milieu du 7^e siècle, mais ils existaient certainement avant le pontificat de Serge (687-701) (pp. 375 à 402).

Outre les formulaires du sanctoral, le livre II du gélasien contient les formulaires des jeûnes des septième et dixième mois, et ceux de l'Avent. Si les formulaires du septième mois (II, LX, A, B, C) n'offrent aucune difficulté, il n'en est pas de même des autres. Bien qu'il ait été affecté de deux lectures, le mercredi du jeûne du dixième mois n'a qu'une oraison (II, LXXXV A). A l'inverse, le vendredi, qui n'était affecté que d'une seule leçon, a deux collectes (II, LXXXV B) (pp. 410-412).

Dans les cinq formulaires de l'Avent, on retrouve des anomalies semblables. Deux d'entre eux (II, LXXXI et LXXXIV) se présentent avec trois collectes; deux autres n'en ont qu'une (II, LXXX et LXXXII), tandis que le cinquième en possède deux (II, LXXXIII). Pour expliquer ces anomalies, M. Chavasse a comparé les formulaires du gélasien avec les sections correspondantes du grégorien et des sacramentaires gallicans. Il s'est ainsi rendu compte que le gélasien a déplacé quelques pièces, et qu'il a utilisé une source où tous les formulaires comprenaient chacun deux collectes avant l'oraison *super sindonem*.

La révision faite par le gélasien doit être située dans le 7^e siècle. Elle témoigne probablement du passage du système à deux lectures au système à une seule épître. Quant à la source où a puisé le gélasien, elle est certainement du 6^e siècle, puisque le grégorien dépend d'elle. D'autre part, avec ses cinq formulaires, cette source se rattache à l'organisation ancienne de l'Avent romain, qui comprenait six dimanches : le dimanche *vacat* du jeûne du dixième mois et cinq autres dimanches qui étaient affectés d'un formulaire propre (pp. 412 à 432).

Ainsi, l'étude du livre II apporte les mêmes conclusions que celle du livre I. Le gélasien est une compilation de formulaires d'âge différent. Il a reçu ses dernières retouches dans le 7^e siècle. Reste à

voir si l'analyse des formulaires du livre III aboutit à des conclusions identiques.

M. Chavasse remarque que, dans le livre III, il s'agit d'une liturgie presbytérale. Aucun des formulaires consignés dans cette partie du gélasien n'implique l'intervention d'un ministre épiscopal. Au contraire, l'auteur relève des rapports littéraires spécifiques entre certains formulaires du livre III (XXIV, XLVIII-XLIX, LII-LIV, XCI, XCIV-XCV) et les formulaires gélasiens de la semaine sainte, qui ont été composés ou remaniés pour le service d'une église presbytérale (pp. 470 à 476).

Les prêtres à qui ces formulaires furent destinés étaient au service d'un monastère. Ainsi s'explique la présence de nombreux formulaires monastiques. Les plus archaïques de ceux-ci (III, L, LI, LXVI et XXIV), ainsi que plusieurs formulaires plus récents (II, LXXX, LXXXI, LXXXII) ont été rédigés pour des moines ayant comme idéal la vie commune dans la concorde. Or, c'est là l'idéal des règles monastiques qui invoquent le patronage de saint Augustin. Ces textes appartiennent donc à l'époque qui précéda l'implantation des communautés bénédictines dans la Ville, et où le service des basiliques romaines fut confié à des communautés augustiniennes (pp. 437 à 447).

D'ailleurs, le livre III porte la marque du changement intervenu dans les communautés monastiques romaines avec l'arrivée des bénédictins. Les formulaires LXXII, LXXIII, LXXIV et XXV, qui ont été ajoutés après coup aux formulaires préexistants, ont des rapports littéraires étroits avec le prologue de la règle de saint Benoît, et le chapitre de cette même règle intitulé : *De hospitibus suscipiendis* (pp. 447 à 451).

Ces moines desservaient une basilique et une diaconie. Ainsi s'explique la présence des *Orationes ad matutinas et vespas* (III, LXXXIII-LXXXIV). Il s'agit des oraisons de l'ancien office séculier romain, qu'utilisèrent les moines, en prenant le service des basiliques (pp. 452 à 456). Ainsi s'explique également la présence des formulaires XLVIII et XLIX, qui ont de nombreux rapports littéraires avec la partie du *Liber diurnus* où il est question des diaconies (pp. 478 à 481).

Les prêtres pour qui furent compilés les formulaires du livre III, outre le service des moines, s'adonnaient aussi au service paroissial. Les formulaires LII et LIII sont destinés à la célébration d'un mariage et à la messe anniversaire d'une naissance (pp. 483 à 488). Le formulaire LIV est celui d'une messe pour demander la fécondité (pp. 488 à 492).

Toutes ces remarques sont précieuses pour localiser et dater la compilation gélasienne. Sur le premier point, l'auteur n'aboutit qu'à des probabilités. Le formulaire LIV, pour obtenir la fécondité, pourrait se rapporter à Sainte-Marie-Antique, qui était également appelée : *Basilica sanctae Dei genitricis*; mais, dans la dernière oraison avant la secrète, le recours à l'intercession de saint Grégoire fait aussi penser au monastère que ce pape fonda dans sa maison, sur le Celius,

près du titre des Saints-Jean-et-Paul, et de la diaconie de Sainte-Marie-in-Domnica (pp. 490-491).

Par contre, il apparaît nettement que la compilation gélasienne a été effectuée dans le 7^e siècle avancé. C'est le siècle où les monastères basilicaux furent associés au service des églises de la Ville. C'est également le siècle où l'influence bénédictine pénétra d'une manière plus intense à Rome (pp. 519-520). Quant aux diaconies, dont le service fut effectivement confié à des moines, elles sont attestées à partir de Benoît II (pp. 476-477).

Un formulaire peut même être daté de façon précise. Il s'agit du formulaire LXII : *Item missa pro regibus*. L'auteur montre que cette messe a été rédigée à l'occasion de la visite à Rome de Constant IV (juillet 663) (pp. 510 à 514).

Quant aux formulaires des dimanches *per annum* (III, 1-XVII) et des fêtes (III, XVIII-XXIII), - ainsi que le texte du canon (III, XVI), qui ouvrent le livre III, ils ont été composés, eux aussi, au 7^e siècle. Cette date est imposée par le caractère hybride des formulaires des dimanches, qui appartiennent tantôt au type « grégorien » tantôt au type « gélasien ». De même, le texte du canon, qui se rattache incontestablement à la tradition « grégorienne », ne saurait être antérieur au 7^e siècle. Toutefois, cette partie du gélasien ne doit pas être située à la fin de ce siècle, car le canon est encore dépourvu de l'*Agnus Dei*, qui fut imposé par le pape Serge (pp. 496 à 504).

Ces dernières conclusions viennent renforcer les résultats des analyses des deux premiers livres. Au terme de l'étude critique des formulaires du *Reginensis* une conclusion s'impose donc, à laquelle il faut se rendre : la compilation gélasienne a eu lieu assez tard dans le 7^e siècle. Nous allons voir que, de son côté, la critique externe vient corroborer cette conclusion.

*
* *

L'auteur étudie d'abord les rapports du gélasien avec le *Paduense*. Il est ainsi amené à reprendre le problème des rapports de ce dernier avec l'*Hadrianum*. M. Chavasse montre que, mis à part les additions reçues aux 7^e et 8^e siècles par le grégorien, l'*Hadrianum* a conservé la forme du vieux sacramentaire de saint Grégoire. Quant au *Paduense*, il est issu d'une véritable révision du grégorien, destinée à adapter le sacramentaire papal à la célébration presbytérale. Pour cette révision, qui a principalement porté sur les dimanches et le sanctoral, l'auteur a puisé dans le gélasien. Ce dernier était donc en usage à Rome dans la seconde moitié du 7^e siècle, date à laquelle il faut fixer la composition du *Paduense*. Ce livre grégorien n'est pas antérieur à 650, car son formulaire du 2 février est identique à celui de l'*Hadrianum*. La révision dont il est issu a été effectuée à une époque où le grégorien était déjà équipé de sa messe du 2 février, qui, par ailleurs, ne peut être antérieure au pontificat de Théodore (642-649). A l'opposé, cette révision ne peut être postérieure au pontificat de Léon II (682-683), auquel se rattache la fête de saint Georges, inconnue du *Paduense* (pp. 526-568).

Le gélasien est antérieur au *Padwense*. Il est également antérieur à certaines parties de l'*Hadrianum* qui sont des additions des 7^e et 8^e siècles. Les messes des jeudis de carême furent instituées par Grégoire II (715-731). M. Chavasse montre que, pour composer ces messes, le grégorien a eu recours par deux fois au gélasien. Une première fois pour équiper les cinq formulaires des jeudis de carême, et une seconde fois, lorsqu'on a voulu équiper le cinquième samedi de carême (pp. 570 à 580).

L'auteur établit aussi que, hormis les sections 201 à 204, qui pourraient être des recueils d'oraisons antérieurs aux sacramentaires, le supplément de l'*Hadrianum* (n^{os} 194 à 226) a emprunté au gélasien (pp. 581 à 594). Ce dernier était donc encore en usage à Rome aux 7^e et 8^e siècles.

Enfin, M. Chavasse reprend le problème délicat des rapports du gélasien avec le grégorien et les sacramentaires gallicans (*Gallicanum vetus, Gothicum, Bobbiense*) pour les pièces qui leur sont communes. Son étude porte sur le temporal (pp. 595 à 643), le sanctoral (pp. 644 à 671) et les formulaires du livre III du *Reginensis* qui se retrouvent dans le *Bobbiense* (pp. 672 à 678). L'auteur aboutit aux conclusions suivantes.

Quand ces livres ont des pièces communes, il n'y a pas entre eux de rapports directs de dépendance. Dans la plupart des cas où ces pièces se retrouvent dans le léonien, chacun des sacramentaires du 7^e siècle a des variantes propres, qui le distinguent des autres, et tous ensemble ont des variantes communes, qui les opposent au léonien. Pour expliquer conjointement ces deux constatations, on doit postuler l'existence d'un intermédiaire entre le léonien et les autres sacramentaires. C'est à lui qu'il faut faire remonter les variantes communes à ces derniers, qui les opposent ensemble au léonien. Et ce sont les pièces de ce livre intermédiaire qui ont été retouchées différemment par les compilateurs romains et gallicans, lorsqu'ils l'ont pillé pour composer les sacramentaires du 7^e siècle.

Ce livre prégrégorien et prégélasien était probablement un sacramentaire à l'usage des titres (pp. 613 et 635). Il contenait des formulaires du type le plus archaïque qu'on rencontre dans le *Reginensis* (p. 656). C'est même à lui qu'il faut faire remonter la plupart de ces vieux formulaires.

*
* *

En suivant M. Chavasse dans son analyse du gélasien ancien, nous espérons avoir montré quel est l'intérêt de ce livre, qui clarifie bien des problèmes posés par le *Reginensis*, et qui ouvre des perspectives nouvelles sur l'histoire de la liturgie romaine aux 6^e et 7^e siècles. En distinguant les diverses couches du *Reginensis*, et en proposant une date pour chacun des formulaires, l'auteur permet aux liturgistes de se retrouver dans ce vieux sacramentaire romain, qui est si déconcertant, à première vue, parce qu'il est une compilation de formulaires de structure liturgique et d'âge différents. En reprenant l'étude des rapports des sacramentaires, M. Chavasse nous a appris à ne plus placer dans une chaîne continue les livres romains, quitte

à expliquer ensuite comment on était passé d'une forme à l'autre.

Mais le résultat le plus important du travail de l'auteur est d'avoir montré qu'à Rome ont coexisté des liturgies diverses. Dans le cas précis de l'Église romaine, il n'y avait pas d'uniformité liturgique aux 6^e et 7^e siècles : la liturgie papale de type « grégorien » différait des liturgies presbytérales, lesquelles se distinguaient entre elles, suivant que les titres avaient adopté une liturgie de type « gélasien », ou une liturgie de type « grégorien ».

De tels résultats justifient par eux-mêmes la méthode de travail mise au point par l'auteur. Nul doute qu'une telle méthode ne permette encore d'éclairer bien des problèmes que se posent les liturgistes, et de prolonger le travail si utile de M. Chavasse.

ROGER BÉRAUDY.

SEMAINE D'ÉTUDE
POUR PROFESSEURS DE LITURGIE
à l'abbaye du Mont César (Louvain)
20-25 juillet 1959

Programme : Le Rituel

Chanoine CHAVASSE, Les scrutins baptismaux.

Chanoine MARTIMORT, Les processions.

Rme Dom CAPELLE, La bénédiction de l'eau baptismale.

R. P. MOLIN, L'étude des anciens rituels diocésains.

R. P. GY, Les rites de bénédiction.

Dom BOTTE, Les rites d'initiation en Orient.

Les cours commenceront le lundi 20 juillet à 10 h. 30 et se termineront le samedi 25 à 12 heures.

Les participants sont attendus dès le dimanche 19 dans l'après-midi.

Inscription aux cours et frais de séjour à l'Abbaye : 550 francs belges.

Inscription aux cours seuls : 150 francs belges.

L'après-midi du jeudi 23 sera consacré à la commémoration du cinquantième anniversaire du mouvement liturgique.

Pour les inscriptions, s'adresser à Dom B. Botte, Abbaye du Mont César, Louvain (Belgique).